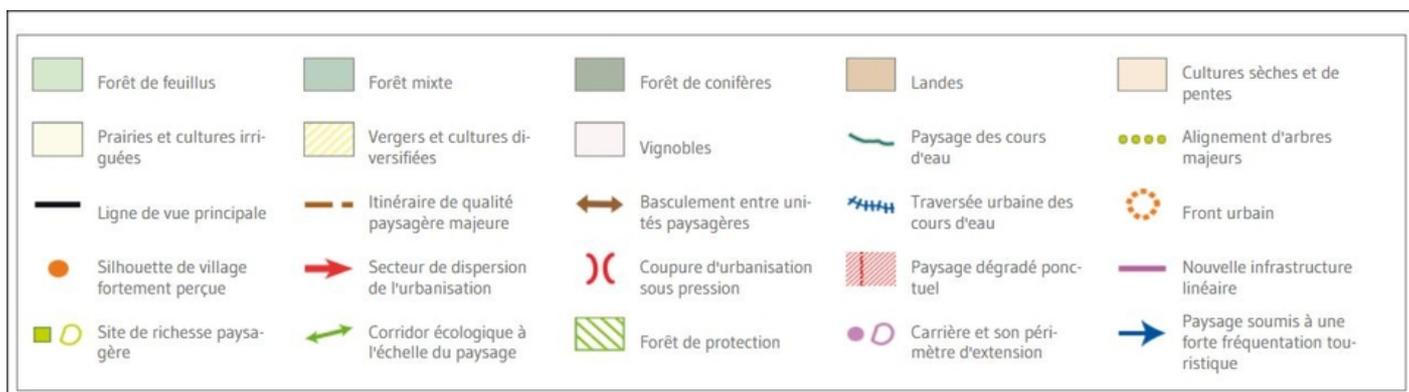


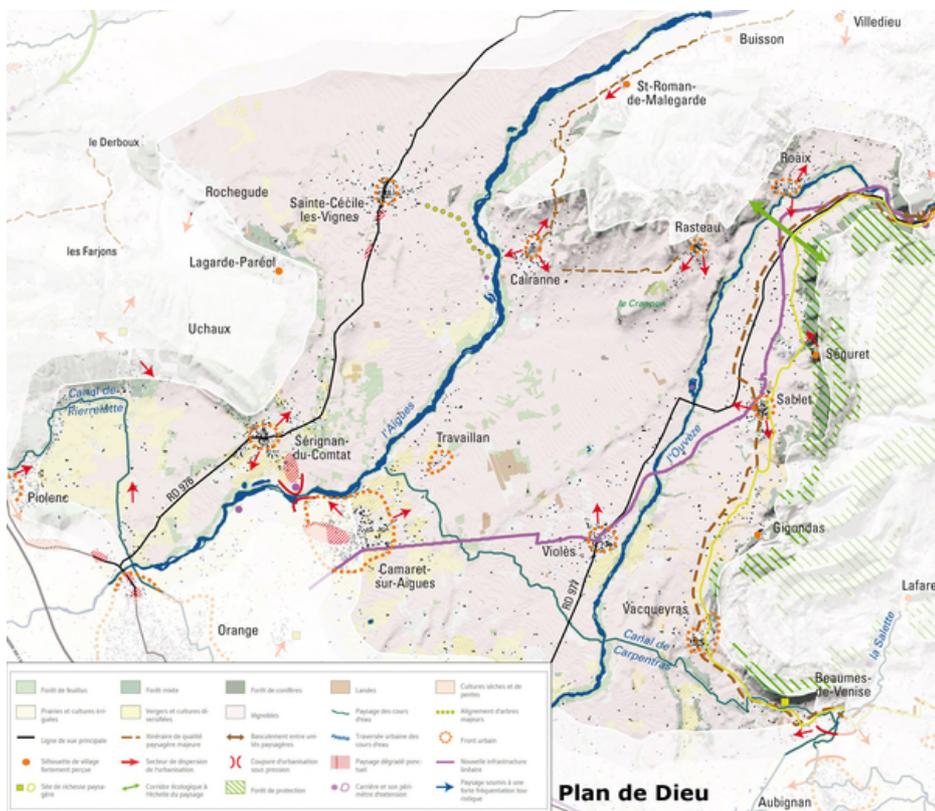
Enjeux paysagers du Plan de Dieu

Un avenir dépendant de la filière vinicole

Le vignoble, par sa notoriété, a maintenu le paysage en l'état depuis de nombreuses années. Seules des terres non adaptées, hors AOC, aux abords des villages et des cours d'eau, ont connu des changements d'affectation. Des friches sont présentes et des constructions nouvelles ont été réalisées. Quelques zones d'activités ont un fort impact visuel dans ce paysage ouvert.



Cliquer sur l'image pour avoir un aperçu



Gérer durablement les grandes structures du paysage

 La limite Est de l'unité est marquée par les versants boisés des Dentelles. Les autres boisements sont très réduits, et marquent, de ce fait, le paysage, comme ceux de la colline du Crappon à Rasteau. La mise en place de zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles constitue un outil de préservation du Département, choisi par certaines communes de l'unité (Cairanne, Rasteau).

 Peu d'évolutions sensibles sont à attendre dans les prochaines années en ce qui concerne le paysage viticole. Dans cette zone d'appellation, les vignobles devraient se maintenir. Les défrichements ont été stoppés et il ne reste plus que des bosquets relictuels. Ce n'est donc qu'à la marge, vers le sud (Violès, Jonquières), que l'occupation agricole peut évoluer. Le maintien des haies brise-vent encore existantes dans ces secteurs est conditionné à ces changements. Les haies ne sont pas toujours entretenues et ne sont pas renouvelées, des secteurs sont en friche.

 Le paysage des cours d'eau, l'Aigues et l'Ouvèze, a subi des transformations : les ripisylves ont été réduites et des aménagements de berges ont été réalisés pour limiter leur érosion. La préservation et la reconstitution des ripisylves sont des enjeux d'avenir. Ces cours d'eau offrent une potentialité pour des cheminements doux, l'accessibilité pour les piétons peut être développée.

 Un double alignement de cyprès a été planté le long de la D8 entre Sainte-Cécile et Cairanne : c'est une structure paysagère importante.

Valoriser les paysages fortement perçus

 Deux routes importantes permettent de découvrir cette unité : la D977 qui longe l'Ouvèze et la D976 parallèle à l'Aigues. Leurs profils et les premiers plans de perception doivent être soignés. Dans ce paysage largement ouvert, toute installation se signale très fortement. C'est en particulier le cas d'éléments verticaux de grande hauteur comme des pylônes, silos etc. Ils peuvent perturber fortement la vue suivant leur implantation, leur nombre et la qualité de leur design.

 L'itinéraire entre Saint-Roman-de-Malegarde, Cairanne et Rasteau est un itinéraire paysager de qualité, à préserver (D51-D69) : par le maintien des profils et l'entretien des abords.

Prendre en compte les enjeux paysager liés à l'urbanisation et aux grands projets

 La perception d'un bourg s'appuie sur la qualité du front urbain, la forme de sa silhouette et la qualité de ses entrées. L'extension urbaine doit prendre en compte ces éléments. La proximité du front urbain avec une autre structure paysagère majeure (cours d'eau, versant boisé) doit encourager à une prise en compte spécifique, comme à Roaix la limite marquée par l'Ouvèze. Les caves viticoles sont nombreuses et constituent des ensembles bâtis importants très présents par leur volume ; l'aménagement de leurs abords est à prendre en compte.

 Des villages, en position dominante au-dessus de la plaine, ont jusqu'à présent pu maintenir l'intégrité de leur site et les perceptions qu'on a de leur silhouette : tels Séguret et Gigondas (villages protégés par un site inscrit). Il s'agit de maintenir cette qualité dans la durée.

 Des lotissements se sont développés aux abords des centres anciens, rendant parfois confuses leur image et la lisibilité de leur structure. Une certaine dissémination des constructions isolées est également à noter, qu'il s'agisse de maisons d'habitation, ou de bâtiments d'activité.

 L'étalement urbain conduit à créer un continuum urbain entre certains bourgs, effaçant des frontières historiques et paysagères. Entre Camaret et Sérignan, la limite marquée par l'Aigues perd de sa lisibilité.

 Plusieurs zones d'activités se sont étendues progressivement en bordure de voie, elles sont particulièrement visibles. Le Conseil général de Vaucluse a lancé une Charte de qualité des parcs et quartiers d'activités économiques pour une stratégie économique inscrite dans un développement durable et

partagé. Il s'agit de permettre l'accueil et le développement des entreprises dans des quartiers de qualité, favorables à l'emploi et à la préservation de l'image et de l'attractivité du Vaucluse.

Préserver les sites de richesse paysagère ou écologique

-  La chapelle Notre-Dame d'Aubune à Beaumes-de-Venise, à l'extrémité sud du massif des Dentelles de Montmirail, est un site paysager de qualité : voir cette unité paysagère.
- ➡ Pour maintenir des corridors écologiques, certaines liaisons entre espaces naturels doivent être maintenues, renforcées ou recrées : il en est ainsi de la liaison entre le massif des Dentelles, l'Ouvèze, les collines boisées de Rasteau-Cairanne et l'Aigues.

Les grands projets, enjeux paysagers à court terme

-  Plusieurs gravières impactent le paysage des bords de cours d'eau le long de l'Aigues et de l'Ouvèze. Des gravières sont en exploitation dans le lit majeur et d'anciennes exploitations sont à l'abandon ou ont donné lieu à l'aménagement de plans d'eau. Un gisement important de sable siliceux très pur, au sud-est d'Orange, pourrait être mis en exploitation dans les décennies à venir.
- La véloroute de l'Ouvèze est en cours d'aménagement entre Camaret- sur-Aigues et Vaison-la-Romaine. En complément, des boucles cyclo-touristiques sont mises en place avec le partenariat des communautés de communes et le milieu associatif afin de mieux parcourir le coeur du Vaucluse.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
Hôtel du Département
Rue Viala - 84909 Avignon Cedex 09